

Séance du Conseil général du lundi 8 décembre 2025

Réponse à la question écrite n° 72 de M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC)

Intitulée : « Plan de mobilité pour l'administration communale de Haute-Sorne »

En réponse à votre question écrite, le Conseil communal vous donne les explications suivantes :

Réponse à la question n°1 :

Non, la commune n'a pas de plan de mobilité actuellement mais y réfléchit depuis quelques temps. Un questionnaire destiné aux employés communaux est prêt à être transmis.

Réponse à la question n°2 :

Se référer à la réponse ci-dessus.

Réponse à la question n°3 :

Non la commune n'a pas (encore) conclu de contrat avec JobAbo. Il n'y a pas eu non plus de demande à ce sujet.

Réponse à la question n°4 :

La discussion n'a pas encore eu lieu au Conseil communal. Le sujet sera certainement abordé courant 2026.

Réponse à la question n°5 :

Le Service de l'Urbanisme a participé occasionnellement à une table ronde avec les entreprises de la ZAM concernant la mobilité des employés. Mais aucune autre collaboration à ce jour.

Réponse à la question n°6 :

Ces places sont gratuites pour le moment.

En résumé, il n'y a pas encore de Plan de mobilité pour les employés de la commune actuellement. En 2025 le service de l'urbanisme a travaillé sur les projets de régime de vitesse (20, 30, 50 km/h) dans toute la commune ainsi que sur des régimes de stationnement (horodateurs, zones bleues, macarons, etc) notamment aux abords de la halle polyvalente de Glovelier, dossier urgent à la suite de l'ouverture d'un silo privé à proximité.

Ce travail touche à sa fin et plusieurs mesures seront appliquées progressivement à partir de 2026. Une fois ce travail terminé, le service s'attaquera au dossier du Plan de mobilité pour les employés communaux, en leur demandant au préalable de remplir un formulaire nous informant sur leur mode de déplacement. Le Conseil communal prendra ensuite les décisions nécessaires afin de résoudre au mieux ce problème de mobilité.